|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] |  | Distr.GÉNÉRALE CBD/SBI/2/4/Add.326 mai 2018FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

organe subsidiaire chargÉ de l’application

Deuxième réunion

Montréal, Canada, 9-13 juillet 2018

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

**Intégration de la diversité biologique dans le secteur énergétique et minier**

# I. renseignements gÉnÉraux

1. À sa treizième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté une décision relative à l’intégration de la diversité biologique dans tous les secteurs économiques et décidé qu’elle devrait examiner à sa quatorzième réunion l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière; des infrastructures; de l’industrie de la fabrication et de la transformation; et la santé (décision [XIII/3](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-03-fr.pdf)). Bien que les définitions de l’intégration varient, il s’agit de la prise en compte de la biodiversité dans toutes les décisions qui sont susceptibles d’avoir une incidence sur elle.
2. La présente note fait fond sur les documents élaborés pour la vingt-et-unième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques[[2]](#footnote-2). Elle donne un bref aperçu du secteur énergétique et minier, des acteurs clés, des principales tendances, des effets et des développements récents, suivi d’une étude des principaux thèmes et des approches potentielles de l’intégration de la diversité biologique dans le secteur, y compris les approches et les normes existantes, les bonnes pratiques et les défis. Les opportunités et les mesures possibles sont présentées dans la section finale.

# II. le secteur ÉnergÉtique et minier

## A. Introduction

1. L’énergie et l’exploitation minière couvrent tout un éventail d’activités et de secteurs économiques engagés dans l’exploration, l’extraction, la transformation et la distribution de pétrole, de gaz, de charbon, de matériaux comme le sable et la roche, les minéraux et les métaux ; la production, distribution et livraison d’énergie de sources fossiles et non fossiles ; et l’élimination des déchets associés à ce secteur. L’influence plus générale du secteur énergétique et minier se fait sentir dans la manière dont les produits en résultant sont transformés (production de produits chimiques et de fertilisants), les infrastructures dont il a besoin et la façon dont le revenu et les redevances produites sont utilisées.
2. Dans l’ensemble, ces activités ont des incidences considérables sur la biodiversité et les services écosystémiques d’une part, et sont grandement tributaires de ceux-ci d’autre part. Cependant, elles ont le potentiel de créer des avantages.

## B. Types d’énergie et d’exploitation minière

1. Le secteur énergétique couvre une gamme d’activités et de sources différentes, notamment : pétrole et gaz ; pétrole et gaz non conventionnels ; charbon ; énergie géothermale ; énergie solaire ; énergie éolienne ; énergie hydraulique ; énergie des vagues ; biocarburants ; énergie nucléaire. De même, le secteur minier englobe toute une gamme d’activités dans différents lieux, entre autres : l’extraction de minerais et de métaux ; carrières de sable et de granulat ; pierres précieuses ; exploitation minière des fonds marins ; exploitation minière artisanale ou à petite échelle. Les secteurs énergétique et minier impliquent aussi souvent beaucoup d’infrastructure associée, tels que les pipelines et les routes d’accès (surtout pour les projets de grande envergure).

## C. Principales tendances

1. Avec l’augmentation de la population, une économie mondiale en pleine expansion et une tendance à l’urbanisation, la demande de matériaux et d’énergie est en hausse, en particulier dans les pays en dehors de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
2. Le pétrole et le gaz jouent un rôle important en satisfaisant à la demande d’énergie actuelle et devrait continuer à le faire au cours des prochaines décennies. Cependant, il est probable que l’Accord de Paris sur les changements climatiques conduira à une réduction de la production de charbon, de pétrole et de gaz vers la fin du siècle et que la production restante sera combinée avec des techniques de captage et de stockage du carbone. Au fur et à mesure que la technologie progresse, la réduction des coûts et des facteurs tels que les accords multilatéraux sur les changements climatiques, les sources d’énergie renouvelables deviennent de plus en plus importantes. Étant donné les politiques actuelles, l’investissement dans les énergies renouvelables continuera sans doute à augmenter, les prévisions montrant que la capacité d’électricité renouvelable augmentera de plus de 43% d’ici à 2022[[3]](#footnote-3). L’utilisation des énergies renouvelables est aussi susceptible de changer, avec une augmentation progressive de l’utilisation de sources d’énergie renouvelables pour le chauffage et la mobilité. Bien que les biocarburants de nouvelle génération soient en cours de développement, leur rôle potentiel dans le futur mélange énergétique est en cours d’examen dans de nombreuses juridictions. Les efforts pour accroître l’efficacité de l’infrastructure énergétique actuelle deviendront également de plus en plus importants face à la demande croissante. Bien qu’il soit probable qu’elle demeurera relativement petite, la contribution de l’énergie nucléaire devrait aussi augmenter.
3. L’exploitation minière joue aussi un rôle essentiel dans le développement économique d’un grand nombre de pays (la Banque mondiale identifie 81 pays dans lesquels les ressources minérales non renouvelables « jouent un rôle dominant »[[4]](#footnote-4)) et peuvent grandement contribuer à l’emploi et à la production de revenus, en particulier dans les pays à faible revenu[[5]](#footnote-5). La demande mondiale de métaux et de minéraux augmente, en grande partie pour les mêmes raisons que le secteur énergétique. Parce que l’industrie minière à grande échelle à tendance à exploiter des minéraux à des concentrations de plus en plus faibles, l’empreinte de l’exploitation minière augmentera probablement à l’avenir. En outre, les progrès technologiques ont facilité l’exploitation minière dans de nouveaux lieux comme par exemple les grands fonds marins.
4. Le passage à l’énergie renouvelable et la croissance des nouvelles technologies pourrait augmenter la demande de certains matériaux extraits spécifiques3. La demande croissante de stockage de l’énergie (tel que celui requis pour un grand nombre de sources d’énergie renouvelable) peut aussi augmenter la demande de métaux légers, comme le lithium pour les piles, ce qui pourrait avoir des incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques associés à l’exploitation minière de ces produits, notamment l’utilisation non durable de l’eau, la pollution et la contamination. Les éléments terrestres rares nécessaires pour les technologies telles que les téléphones intelligents, les ordinateurs et les batteries de voitures hybrides et électriques en sont un exemple. La Chine compte pour plus de 90% de la production totale mondiale d’éléments terrestres rares, avec des concentrations trouvées également au Brésil et en Australie[[6]](#footnote-6).
5. La demande de sable, de gravier et d’agrégats ainsi que d’autres produits d’extraction minière augmentera probablement en réponse à la croissance du secteur de l’infrastructure. Dans certaines régions les projets miniers stimulent les investissements dans l’infrastructure nécessaire pour soutenir ces industries.
6. L’exploitation minière artisanale et à petite échelle offre des moyens de subsistance à des millions de personnes dans le monde[[7]](#footnote-7), y compris les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales. Les mineurs artisanaux et les petits exploitants mineurs travaillent dans plus de 80 pays et produisent environ 10% de l’or, 15 à 20% des diamants, 20 à 25% de l’étain et du tantale, et 80% des pierres précieuses de couleur dans le monde6. En outre, ce type d’exploitation minière est souvent associé aux exploitations illégales, à des conditions de travail difficiles et une pollution importante, comme par exemple les effets nocifs pour la biodiversité, les services écosystémiques et la santé humaine du mercure utilisé dans certains processus.
7. Les tendances ci-dessus concernent principalement l’horizon à long terme. L’offre et la demande de produits du secteur énergétique et minier sont aussi sujettes à des variations à court terme liées à des facteurs tels que le prix des produits de base.

## D. Incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques et dépendance de ceux-ci

1. Les incidences des projets énergétiques et miniers sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur dépendance de ceux-ci diffèrent selon les diverses activités, les stades ou échelles de ces projets. Elles dépendent également de la nature de l’activité, de la sensibilité de l’environnement dans lequel l’activité est entreprise, et des autres activités ayant lieu dans cette zone (entre autres considérations).

### 1. Incidences

1. Les incidences dans ces secteurs proviennent de la prospection et de la production de pétrole et de gaz, de la production d’énergie renouvelable et de l’exploitation minière du charbon, des minerais et des métaux, ainsi que du transport, de la transformation et de la commercialisation des matériaux extraits. Il est important de tenir compte des effets directs, indirects, induits et cumulatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques pendant tout le cycle de vie d’un projet, y compris la prospection, la construction, l’exploitation, la clôture et après la clôture (héritage)[[8]](#footnote-8). La chaîne logistique, de la mine au marché et au consommateur, ou du puits à la roue, doit aussi être prise en compte. Un grand nombre de projets miniers ou énergétiques peuvent avoir des durées de vie relativement longues et les incidences peuvent se produire pendant des périodes qui dépassent la vie et les limites géographiques d’un projet minier ou énergétique. La gestion de tous les déchets associés au secteur minier et énergétique est particulièrement importante afin d’éviter ou réduire au minimum les incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques. La question des déchets hérités de projets achevés demeure un problème.
2. Les incidences directes des activités minières et énergétiques sur les espèces, les habitats et les écosystèmes sont en général bien documentées et comprises, et peuvent donc être évitées ou réduites avec succès lorsque des systèmes sont en place pour ce faire. Les incidences directes comprennent la perte, l’endommagement et la fragmentation des habitats, la perturbation, le déplacement ou la mortalité d’espèces (y compris les collisions avec les éoliennes ou les lignes électriques), la perturbation de la reproduction et de la migration de certaines espèces, les changements de qualité et de flux de l’eau, la pollution du sol, de l’air et de l’eau (y compris la pollution thermale) et l’introduction d’espèces envahissantes.
3. La production d’énergie renouvelable à également des incidences sur la biodiversité qui doivent être comprises et gérées. Celles-ci comprennent les effets considérables de la conversion des habitats associés à certains biocarburants[[9]](#footnote-9), les effets de l’énergie éolienne sur les espèces d’oiseaux migrateurs ainsi que les effets de la chaîne logistique associés à la technologie solaire et au stockage de l’énergie.
4. Les incidences de l’énergie nucléaire en ce qui concerne l’exploitation minière et l’élimination de matériaux dangereux sont considérables, plusieurs catastrophes liées à des accidents nucléaires ayant été documentées (par exemple Fukoshima au Japon). Les effets nocifs peuvent varier de l’exploitation minière à grande échelle à l’exploitation artisanale et à petite échelle[[10]](#footnote-10). Cependant, l’exploitation minière à grande échelle a tendance à être mieux réglementée que l’exploitation minière artisanale et à petite échelle, ce qui peut éviter ou réduire les incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques. Par exemple, l’utilisation du mercure dans les processus d’exploitation minière artisanale et à petite échelle de l’or est la plus importante source de pollution par le mercure au monde. Elle peut avoir de graves conséquences pour la santé humaine, la biodiversité et les services écosystémiques tels que l’approvisionnement en eau et en produits alimentaires.
5. Les nouveaux lieux d’exploitation minière, par exemple l’exploitation minière des fonds marins) peuvent présenter de nouveaux risques pour la biodiversité et les services écosystémiques6. Cependant, les nouvelles technologies offrent des occasions de réduire les risques. Par exemple, l’utilisation du forage dirigé pour éviter les effets nuisibles sur la surface des zones sensibles peut contribuer à réduire les risques.
6. L’empreinte physique des activités énergétiques et minières peut être relativement petite comparée à d’autres secteurs, tels que l’agriculture, la foresterie ou l’urbanisation. Cependant, les incidences sur la biodiversité liées à l’immigration de travailleurs dans une zone en conséquence de l’exploitation énergétique et minière peuvent être considérables et entraîner une augmentation de l’empiètement des habitats naturels. Elles peuvent aussi augmenter l’exploitation des ressources naturelles, y compris les forêts, la faune et la flore sauvages et les poissons, à des niveaux non durables.
7. Les incidences cumulatives des activités minières au fil du temps au niveau du site ou du paysage peuvent aussi être importantes. Par exemple, les effets nuisibles de la perte d’habitats peuvent être aggravés par le stress causé par le bruit de l’exploitation. Des produits chimiques ou des métaux lourds peuvent se bioaccumuler dans des environnements avec le temps. La fragmentation des habitats causée par un pipeline peut être aggravée par les changements d’occupation des terres associés à l’exploitation agricole.
8. Le déboisement, la dégradation des habitats et l’utilisation de carburants fossiles peuvent contribuer aux changements climatiques, qui à leur tour peuvent représenter une grave menace pour la biodiversité et les services écosystémiques à l’échelle mondiale. Les effets des changements climatiques sur la biodiversité et les services écosystémiques peuvent être graves. Biens qu’ils dépassent l’objectif du présent document, les effets climatiques des combustibles fossiles sur une variété de récepteurs doivent être pris en compte dans l’intégration de la biodiversité dans les secteurs connexes.

### 2. Dépendances

1. Au niveau de l’exploitation, les secteurs énergétique et minier dépendent directement des services écosystémiques (p. ex. l’eau) et la protection de l’infrastructure (p. ex. les routes, les pipelines, les barrages, les structures opérationnelles) contre les effets de l’érosion, des glissements de terrain et des catastrophes naturelles telles que les inondations et les ondes de tempête. Les installations d’énergie solaire par exemple, nécessitent des quantités importantes d’eau pour le refroidissement et l’énergie hydraulique dépend du régime des flux des systèmes fluviaux naturels qui font parfois partie de bassins versants protégés par les parcs nationaux. L’approvisionnement en matières premières pour les biocarburants est cependant le secteur le plus dépendant de la biodiversité pour les services tels que la pollinisation, le contrôle des maladies et l’approvisionnement en eau. Dans les futurs scénarios de changements climatiques, il est probable que la rareté de la ressource en eau et la fréquence des événements météorologiques extrêmes amplifieront ces dépendances.

## E. Principaux acteurs

1. Une expérience et des connaissances étendues du rapport entre les secteurs énergétique et minier et la biodiversité et les services écosystémiques sont détenues par les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les groupes de conservation, les gestionnaires des ressources des aires protégées et de la biodiversité, les universités et les entreprises (entre autres parties prenantes). Bien que les gouvernements et les entreprises soient les principaux décideurs de ces secteurs, les incidences sur la biodiversité associées à des projets peuvent toucher directement les peuples autochtones et les communautés locales, comme par exemple l’endommagement ou la limitation de l’accès aux sites traditionnels ou aux ressources naturelles utilisées pour l’alimentation, le carburant ou comme médicaments[[11]](#footnote-11). Lorsque les communautés se déplacent dans d’autres zones, il peut y avoir des incidences sur les zones réceptrices causées par l’augmentation des pressions exercées sur les ressources alimentaires, les combustibles et l’abri.
2. Quelques sociétés internationales importantes (souvent conjointement avec des associations industrielles) élaborent des bonnes pratiques et recherchent des opportunités de faire progresser la conservation de la biodiversité. Il existe des possibilités de renforcer la biodiversité et les services écosystémiques positivement par la collaboration et la participation de tous les acteurs.

# III. ThÈmes et stratÉgies d’intÉgration de la biodiversitÉ dans le secteur ÉnergÉtique et minier

1. Il existe un certain nombre de points d’intervention pour améliorer la gestion de la biodiversité et réduire les effets nuisibles du secteur énergétique et minier, allant de la gestion des structures de la demande à l’amélioration de la planification et de la réglementation à tous les stades de la chaîne de valeur des projets, y compris le déclassement. On trouve de bons exemples de travaux en cours d’exécution par des grandes sociétés énergétiques et d’exploitation minière à grande échelle en vue d’encourager la protection de la biodiversité et des services écosystémiques (par exemple, les orientations et les outils élaborés par le Conseil international des mines et métaux (ICMM), IPIECA et CSBI[[12]](#footnote-12)), ainsi que le renforcement de la réglementation et de l’application. La difficulté est de trouver comment intensifier ces stratégies au-delà du niveau des projets dans tous les pays concernés et dans l’ensemble du secteur énergétique et minier. Il existe également des questions qui ne sont pas suffisamment abordées, telles que l’exploitation minière artisanale et à petite échelle, et des défis concernant la participation de certains acteurs (p.ex. les petits exploitants et les entreprises publiques).
2. Une étude de la documentation et un atelier multipartite ont identifié plusieurs thèmes et stratégies clés pour intégrer la biodiversité dans le secteur énergétique et minier. Ceux-ci sont examinés plus en détail dans les sections ci-dessous. La liste n’est guère exhaustive, mais ceux qui sont considérés comme se rapportant particulièrement au sujet de l’intégration et qui pourraient être encouragés et facilités par des mesures prises dans le cadre de la Convention ont été sélectionnés. Les trois premiers ont trait principalement à la planification et à la création du cadre favorable à l’intégration de la biodiversité dans les secteurs, tandis que les derniers points ont trait à la mise en œuvre de manière plus générale.
3. Tous les thèmes et les stratégies possibles étudiés ci-dessous sont également liés à plusieurs Objectifs de développement durable, comme indiqué dans deux publications récentes qui ont spécifiquement relié l’industrie minière, pétrolière et du gaz aux Objectifs de développement durable[[13]](#footnote-13).

## Lois et politiques nationales : incitations et sanctions

### 1. Introduction

1. Un cadre juridique qui reflète les bonnes pratiques et comporte des éléments de bonnes pratiques internationales dans la mesure du possible est nécessaire à l’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. Les lois et règlements nationaux créent un cadre de conformité et permettent l’application. Ils sont souvent guidés par un large éventail de politiques, y compris des dispositions constitutionnelles et des politiques et lois relatives aux secteurs, à la planification, à l’environnement et aux droits de l’homme. Ils comprennent la réglementation des exploitations énergétiques et minières au moyen de processus de licences, de règles sur la responsabilité pour dommage à l’environnement et l’accès aux tribunaux.
2. Certaines stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) comprennent des recommandations relatives au secteur énergétique et minier. Un examen de haut niveau des SPANB révisés montre que 16 d’entre eux comportent des stratégies ou des mesures relatives à l’exploitation minière et 35 d’entre aux comportent des stratégies ou mesures relatives à l’énergie. 36 SPANB au total sont dotés de stratégies ou de mesures relatives à une étude d’impact environnemental et social et une évaluation stratégique environnementale.
3. Dans certains cas, les plans nationaux de développement reconnaissent expressément la valeur de la biodiversité (Ouganda et Ghana). Parce que les plans nationaux de développement peuvent être des instruments puissants pour établir l’orientation stratégique nationale, il est essentiel d’équilibrer l’extraction des ressources avec des dispositions sur la biodiversité et les services écosystémiques.
4. Les politiques en matière d’énergie et d’exploitation minière établissent en général les priorités de développement et les investissements dans ce secteur. Ces politiques peuvent inclure des incitations à l’utilisation de technologie plus propre, des mécanismes de soutien pour certains types d’activités énergétiques ou minières, ou des exigences d’emploi de la « meilleure technologie disponible ». Par exemple, la SPANB du Cambodge comprend une mesure visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie du secteur énergétique, y compris le projet de stratégie énergétique énumérant des interventions pour améliorer l’approvisionnement et l’utilisation durables de la biomasse au Cambodge. En Afrique du Sud, la Directive sud-africaine sur l’exploitation minière et la biodiversité[[14]](#footnote-14) est un outil destiné aux décideurs. Il a été développé à l’aide d’une consultation multipartite pour faciliter la cohérence dans l’examen des questions relatives à la biodiversité dans le secteur minier. Par la suite, il a été adopté par la Chambre des mines d’Afrique du Sud, qui a 69 sociétés membres.
5. Les politiques en matière d’occupation des terres sont essentielles pour éviter les incidences liées à l’emplacement des activités énergétiques, minières et autres. Les plans nationaux de développement peuvent promouvoir ou nécessiter la planification de l’occupation des sols intégrant les considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. De même, les instruments juridiques infranationaux tels que la diversification du zonage territorial comme les lois sur le zonage pour la conservation du Costa Rica sont pertinents.
6. Des politiques de perte nette nulle ou gain net qui favorisent ou nécessitent la mise en œuvre de stratégies en matière de biodiversité fondées sur les notions de hiérarchie de l’atténuation et de compensation de la biodiversité, sont de plus en plus adoptées. Un grand nombre de pays riches en biodiversité qui dépendent de l’industrie minière ont mis en place des politiques de compensation[[15]](#footnote-15). L’Australie, par exemple, a adopté des politiques au niveau national et infranational, y compris des orientations et des outils de calcul. D’autres pays ont adopté des lois ou une politique qui facilitent la compensation volontaire.
7. Les politiques de contenu local qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques peuvent être importantes étant donné l’influx social associé à un grand nombre de projets énergétiques et miniers de grande envergure. Si les espérances de revenu ne sont pas satisfaites et les communautés locales ne bénéficient pas de la richesse et des avantages ou des opportunités créés par les activités extractives, des conflits peuvent survenir et agir comme un catalyseur de dommage environnemental additionnel. À cet égard, un nombre croissant de pays ont introduit ou renforcé des politiques de contenu local qui stipulent l’utilisation de main d’œuvre, de compétences, de biens et de services locaux afin de valoriser l’économie intérieure et développer le secteur industriel.
8. La législation en matière d’études d’impact sur l’environnement et d’évaluations stratégiques environnementales est essentielle. Ces lois, ainsi que les structures nationales et infranationales dans le cadre desquelles elles sont livrées, doivent être adaptées aux circonstances nationales.
9. De nombreux pays sont dotés d’une législation relative aux aires protégées qui exclut expressément les développements énergétiques et miniers à l’intérieur de zones désignées. Par exemple, la Loi nationale sud-africaine relative aux aires protégées de gestion environnementale (No. 57 of 2003) interdit l’exploitation minière et la prospection dans les aires protégées. L’Ukraine a adopté une loi qui interdit toute activité susceptible d’avoir des incidences nuisibles (y compris la prospection géologique et l’exploitation minière) à l’intérieur d’une aire protégée (Loi no 2456-XII du 16.06.1992 sur le Fonds pour la conservation de la nature). Cependant, il est important de mettre en place des mécanismes de coopération dans tous les ministères gouvernementaux ainsi que des politiques sectorielles afin de veiller à ce que la législation soit prise en compte lorsque des décisions de permettre des activités énergétiques ou minières sont prises.
10. Bien que les approches soient encore en cours d’élaboration, des mesures en vue de l’intégration nationale de la comptabilité du capital naturel ont été prises dans le cadre de la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, qui appelle les gouvernements et les autres parties prenantes à intégrer la valeur du capital naturel dans la comptabilité nationale, la planification d’entreprise et les processus de notification, les politiques et les programmes[[16]](#footnote-16) (entre autres mesures).
11. La législation et la politique en matière de responsabilité civile et droits de l’homme sont importantes vu l’impact potentiel de ces secteurs sur les communautés locales. L’approche de formalisation de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle par la loi nationale sur l’exploitation minière de la Mongolie fondée sur les droits de l’homme contribue aux engagements aux termes de la Convention de Minamata sur le mercure. Les processus de consentement préalable donné librement et (ce qui est primordial,) en connaissance de cause, selon lequel les communautés peuvent accepter, modifier ou refuser des propositions, sont essentiels pour faire respecter les droits d’accès aux terres et aux ressources naturelles. Aux termes de la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2006)[[17]](#footnote-17), OIT 169, et de diverses lois nationales, le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones est considéré comme une obligation de l’État et/ou droit des peuples autochtones. Lorsqu’ils sont pilotés par les communautés, ces processus peuvent fournir un mécanisme vital pour la sauvegarde des droits de l’homme par rapport aux projets énergétiques et miniers, et l’utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques. Cependant, l’inclusion du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause dans les lois et les règlements, et son application sont encore relativement limitées. Parce qu’il pourrait y avoir de nombreux points de vue différents au sein des communautés, la consultation devrait inclure la prise en compte de ceux-ci, même lorsqu’ils ne sont pas soulevés par le biais du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause.
12. De nombreux pays ont créé des groupes interministériels afin de développer les synergies et la cohérence entre les politiques et les plans, notamment le Comité national de coordination en matière de biodiversité du Népal et le Groupe de travail national du Bhoutan, le Groupe des dirigeants africains sur l’intégration de la biodiversité composé des responsables gouvernementaux de l’environnement, du développement, de la planification, des finances et des secteurs du Botswana, du Ghana, du Malawi, de la Namibie, des Seychelles, de l’Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Cameroun a créé un comité interministériel chargé des questions intersectorielles (y compris la protection de la nature et le secteur minier), en réponse à la vision exprimée par le Président que le bien-être de la population et le développement soient réconciliés.

### 3. Défis liés aux lois et aux politiques nationales

1. La cohérence entre les diverses politiques nationales et infranationales est essentielle à la mise en œuvre. Lorsqu’un nouveau secteur se développe dans un pays, il est souvent accompagné d’un processus de réforme législative pour répondre aux besoins du secteur. Ce processus de réforme législative doit être fondé sur des orientations fondamentales pour ce secteur. Des difficultés peuvent survenir lorsque les connaissances du secteur font défaut. De même, il peut y avoir des problèmes dans l’élaboration de législation infranationale pour compléter les lois nationales dans les systèmes fédéraux que ne couvrent que des normes minimales ou excluent des éléments essentiels tels que le suivi. La délivrance de licences à des projets d’exploitation minière en particulier s’effectue au niveau infranational. Le manque d’application peut représenter un sérieux défi à l’application efficace de politiques et de lois. Par exemple, les ministères et agences gouvernementaux d’un grand nombre de pays riches en ressources énergétiques et minières ne possèdent pas les connaissances spécialisées nécessaires pour appliquer la législation de manière efficace. Le manque de capacité techniques est particulièrement apparent lorsque l’expérience des secteurs émergents est très limitée ou inexistante.

## Planification et évaluation au niveau de la politique : la planification spatiale et les évaluations stratégiques environnementales

### 1. Introduction

1. Les développements énergétiques et miniers peuvent avoir des effets transformateurs sur les paysages terrestres et marins, favorisant la croissance dans d’autres secteurs économiques et des niveaux importants d’immigration humaine dans les régions. Il importe donc au plus haut point que la planification par zone se fasse au-delà de l’échelle des projets individuels et avant que des investissements importants aient été faits afin de veiller à que le développement global du secteur tienne compte des résultats pour la biodiversité et les services écosystémiques.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques existantes sélectionnées

1. L’évaluation stratégique environnementale est un outil essentiel aux politiques, plans et programmes relatifs à l’exploitation minière et à l’énergie. Ces évaluations peuvent aider à gérer les effets cumulatifs et guider le processus de délivrance de licences pour des activités de développement, tels que les concessions minières ou l’identification de zones d’exploitation minière artisanale et à petite échelle. L’investissement dans la planification permet d’examiner des alternatives afin de mieux éviter ou d’atténuer l’impact dès le début. Il aide également à identifier des alternatives durables et qui ont moins de conséquences négatives, telles que l’utilisation d’un mélange de sources d’énergie au long d’une série de projets hydrauliques sur un seul bout de rivière.
2. La consultation avec les parties prenantes est une partie vitale des évaluations stratégiques environnementales, notamment avec les peuples autochtones et les communautés locales, et le secteur privé. Par conséquent, la gestion repose sur la cartographie des utilisations et des utilisateurs de services écosystémiques dans différentes localités, l’estimation des futurs changements de l’offre et de la demande de ces services écosystémiques en raison du changement climatique et de la croissance démographique. Il faut également prendre en compte les modifications apportées aux routes et les barrages nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques élevés des mines, par exemple.
3. Selon les bonnes pratiques, l’évaluation stratégique environnementale doit examiner divers scénarios pour le développement durable (y compris les projets énergétiques et miniers) et rechercher un consensus (grâce à la consultation) concernant l’option préférée. La future stratégie de développement convenue peut alors être intégrée dans des politiques, plans ou programmes nouveaux ou révisés et fournir un cadre à l’évaluation stratégique environnementale à mettre en œuvre. Cela pourrait inclure par exemple des zones où l’exploitation minière ne sera pas permise ou la condition que tous les projets énergétiques aient un plan d’action pour la diversité biologique. L’évaluation stratégique environnementale devrait ensuite guider le processus des études d’impact social et environnemental. L’évaluation stratégique environnementale facilite un débat ouvert et sociétal entre les parties prenantes sur la valeur de la biodiversité pour leurs moyens de subsistance et leur développement économique. Par conséquent, aussi bien le processus que les résultats de l’évaluation stratégique environnementale sont importants.
4. Ces évaluations doivent inclure la biodiversité ainsi qu’une gamme de considérations sociales et économiques (y compris les effets cumulatifs), et être menées de manière rigoureuse sur le plan scientifique et cohérente. Elles doivent aussi être menées en tant que processus planifié, itératif et régulièrement mis à jour. La consultation des communautés est une partie essentielle de ce processus. Afin d’être efficaces, les évaluations devraient recevoir l’appui des autres institutions nationales, en particulier des planificateurs nationaux et des ministères des finances.
5. Le Protocole de Kyiv sur l’évaluation stratégique environnementale de la Convention d’Espoo reconnaît l’importance d’évaluer les effets potentiels des plans et des programmes et exige que les pays signataires le fassent. À ce jour, la Banque mondiale a appuyé plusieurs évaluations stratégiques environnementales et sociales dans des pays riches en minéraux.
6. La planification par zone menée par le gouvernement, au niveau du paysage terrestre et/ou marin qui fonctionne dans tous les secteurs, et intègre la valeur et les liens de la biodiversité et des services écosystémiques dans les mécanismes et les politiques de planification nationaux et infranationaux est un élément essentiel de cet exercice. La planification spatiale dans les domaines terrestre et marin peut être extrêmement utile pour l’intégration de nombreux secteurs dans un seul espace et pour éviter les conflits avec les considérations de conservation ou sociales (elle est souvent dénommée planification intégrée de l’occupation des sols et/ou des ressources). Par exemple, une analyse a indiqué que 20% des aires protégées et des principales zones de biodiversité en Afrique chevauchent des blocs de contrats énergétiques et miniers[[18]](#footnote-18).
7. L’identification de zones interdites aux projets énergétiques et miniers pourrait être fondée sur l’extrême sensibilité d’une zone ou le manque d’information et/ou de gestion efficace afin d’éviter toute perte importante. Plusieurs pays ont mis en place une législation qui interdit expressément les activités industrielles extractives dans certaines désignations d’aires protégées. Si une telle législation était appliquée pour influencer le choix des lieux où les concessions sont offertes et octroyées, elle pourrait constituer une approche efficace pour sauvegarder ces zones. En Afrique du Sud, par exemple, l’exploitation minière et la prospection sont interdites dans toutes les aires protégées. Ceci pourrait compléter les engagements existants de certaines sociétés à ne pas explorer dans certaines désignations d’aires protégées (p. ex. les sites du patrimoine mondial). Cependant, il est important que de telles approches n’entraînent pas le déclassement des aires protégées ou la prévention des investissements dans les aires protégées provenant d’opérations commerciales.

### 3. Difficultés liées à la planification et à l’évaluation au niveau des politiques

1. Bien que l’utilisation de la planification spatiale et des évaluations augmente avec des résultats initiaux prometteurs, elles ne sont pas encore intégrées dans la prise de décision ou le cadre législatif de tous les pays. Tous les pays à revenu élevé (y compris la Chine et l’Indonésie) et de nombreux pays en Afrique ont mis en place une législation relative aux évaluations stratégiques environnementales. Cependant, l’absence d’application représente souvent un important obstacle. Un grand nombre d’évaluations en étant encore à leurs premières phases, le développement d’approches cohérentes de la mise en œuvre est essentiel à leur succès. Il en va de même pour la planification spatiale marine qui, quoiqu’elle prenne de l’essor, est rarement mise en œuvre[[19]](#footnote-19).
2. Un manque d’engagement effectif des parties prenantes, de données exactes et complètes, de direction gouvernementale, de capacités, de ressources financières suffisantes et de cadre législatif appliqué (entre autres facteurs) sont identifiés comme les principaux obstacles à la production et à la mise en œuvre de la planification stratégique par zone, conduisant à des lacunes (ou déficits) dans la mise en œuvre.
3. La participation des peuples autochtones et des communautés locales, qui apportent une connaissance de l’importance économique, sociale et culturelle de la biodiversité et des services écosystémiques au processus, est essentielle à la planification au niveau stratégique. En même temps, ils sont les groupes le plus souvent touchés par la mauvaise planification ou le manque de consultation. La participation proactive et constructive des principales parties prenantes est essentielle au renforcement des capacités, à la consolidation des partenariats, au partage des connaissances et pour surmonter les obstacles.
4. Bien que les orientations sur la participation effective et l’accès aux informations progressent (par exemple, la Banque mondiale, ICMM et d’autres ont produit des manuels et des boîtes à outils sur la participation des communautés et le développement dans l’exploitation minière), celles-ci ne se traduisent pas toujours par la mise en œuvre.

## Planification et évaluation au niveau des projets : études d’impact environnemental et social

### 1. Introduction

1. Les études d’impact environnemental et social et les plans de gestion de l’environnement, plans d’action pour la diversité biologique et plans d’action par espèce connexes, associés à des mesures solides d’évitement et d’atténuation sont essentiels à la gestion des effets négatifs potentiels du développement énergétique et minier sur la biodiversité.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. La conduite d’études d’impact environnemental et social fondées sur les bonnes pratiques devrait faire partie du processus d’obtention du consentement pour des projets. Les approches varient, mais en général, les études d’impact environnemental devraient identifier tous les effets potentiels, directs, indirects, induits et cumulatifs ainsi que les mesures nécessaires pour les éviter, les atténuer, restaurer ou compenser ces effets. Les études d’impact environnemental et social doivent également décrire les grandes lignes du plan de gestion de l’environnement du projet. Une fois approuvées, ces mesures (et leurs calendriers associés) deviendraient des conditions d’obtention d’un permis de démarrage du projet. Elles devraient figurer dans un registre de conformité et suivies pendant toute la vie du projet, de préférence par un vérificateur indépendant. Le plan de gestion de l’environnement peut être utilisé pour guider le projet après le stade d’approbation. Le plan de gestion de l’environnement contiendrait le plan d’action pour la biodiversité du projet et, le cas échéant, des plans d’action par espèce. Bien qu’ils soient distincts des SPANB, les plans d’action pour la diversité biologique au niveau des projets devraient chercher à les soutenir et les mettre en œuvre.
2. Les orientations en matière de bonnes pratiques pour les études d’impact environnemental et social comprennent souvent l’adhésion à la hiérarchie d’atténuation – processus qui accorde la priorité aux stratégies visant à éviter les effets nuisibles, suivies de celles qui visent les réduire au minimum, suivies de celles qui visent à restaurer, et enfin de celles qui visent à compenser les effets et apporter des gains – la poursuite d’objectifs tels que la perte nette nulle ou le gain net nul pour la biodiversité. Ces principes sont souvent intégrés dans les garanties fixées par les institutions financières (notamment la Banque mondiale et Société financière internationale). Bien qu’elle soit de plus en plus mentionnée dans la législation, la hiérarchie d’atténuation est encore rarement appliquée. Des méthodes ont été développées pour l’évaluation environnementale et la gestion de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle, telles que celles produites par l’Institut canadien international des ressources et du développement[[20]](#footnote-20) et le Forum intergouvernemental sur l’exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Les études menées par l’Agence allemande de coopération internationale (GIZ) sur l’exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique ont examiné son fonctionnement et comment formaliser le secteur et encourager les petits exploitants à respecter la législation actuelle sur l’environnement afin d’éviter ou réduire au minimum les incidences sur la biodiversité.
3. Bien que l’atténuation des effets soit un processus itératif s’étendant tout au long du cycle du projet, les possibilités d’éviter les incidences sont beaucoup plus nombreuses pendant la phase de planification du développement, lorsqu’il est possible d’influencer l’emplacement des sites, leur configuration et leur conception.
4. Les études des effets cumulatifs devraient être entreprises dans le cadre des études d’impact environnemental et social. Elles devraient analyser les effets dérivés des effets successifs, progressifs et/ou combinés d’une action, d’un projet ou d’une activité lorsqu’ils sont ajoutés à d’autres effets existants, planifiés ou raisonnablement anticipés à l’avenir. Le processus devrait être lié aux évaluations stratégiques environnementales, le cas échéant, et peuvent créer un pont entre les deux évaluations. La gestion adaptative est un élément clé de l’étude d’impact, assurant le suivi des effets et de la mise en œuvre des plans de gestion de l’environnement après l’approbation du projet. Une étude d’impact environnemental et social efficace doit inclure les éléments suivants :
5. Élaboration de plans de gestion de l’environnement complets et applicables (avec plans d’action pour la biodiversité et plans d’action par espèce, si nécessaire) ;
6. Un processus juridique afin de veiller à ce que suffisamment d’information soit disponible à des intervalles réguliers pendant tout le cycle de vie du projet ;
7. Des dispositions adéquates pour faire usage des résultats de manière exhaustive (c. à d. prévention des incidences néfastes et mesures d’application) ;
8. Disponibilité de données exactes et complètes sur la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier pour les nouvelles activités du secteur ou nouveaux lieux, tels que l’exploitation minière des fonds marins.
9. Des bonnes pratiques relatives à l’évaluation exacte et l’estimation précise de la valeur de la nature sont en cours d’élaboration, y compris celles qui sont élaborées pour la compensation de la biodiversité, les évaluations et la comptabilité du capital. Les entreprises commencent à s’engager dans la comptabilité du capital naturel, comme le montrent plusieurs études de cas présentées par Natural Capital Coalition. La collaboration avec le milieu universitaire pour élaborer des indicateurs et comprendre les incidences sur la biodiversité, les technologies et les approches émergentes (p. ex. l’efficacité de la restauration des habitats) aidera à accroître la base d’éléments probants et à combler les lacunes dans les données.
10. Il existe plusieurs points de départ pour renforcer la mise en œuvre de mesures de gestion de l’environnement après le stade d’approbation, notamment l’augmentation des pouvoirs, de la compétence et de l’indépendance des services chargés de l’application de la législation, la coordination avec les gouvernements infranationaux, la création de réseaux régionaux de surveillance et l’exigence d’une garantie financière pour la mise en œuvre de mesures de suivi après approbation du projet.
11. En Europe, the Directive sur la gestion des déchets des industries extractives (2006/21/EC) met des mesures en place pour exiger une garantie financière afin que des fonds soient facilement disponibles pour la restauration des sols touchés. Dans les directives techniques pour la mise en place de la garantie financière (2009/335/EC), il est précisé que la restauration de la biodiversité, le cas échéant, est incluse dans l’évaluation des coûts nécessaires pour assurer la restauration des sols. Les nouvelles normes de responsabilité civile pour la perte de biodiversité pourraient aussi bénéficier des résultats des études d’impact environnemental et social et des plans de gestion de l’environnement connexes.
12. Les codes de bonnes pratiques et le matériel d’orientation comprennent notamment des orientations sur les principes fondamentaux de bonnes pratiques en matière de biodiversité et de services écosystémiques[[21]](#footnote-21) et des orientations sur les rapports volontaires de durabilité d’IPIECA[[22]](#footnote-22), les orientations sur la hiérarchie d’atténuation de la Cross-Sector Biodiversity Initiative[[23]](#footnote-23) et la norme sur les mesures de compensation de la biodiversité du Business and Biodiversity Offsets Programme[[24]](#footnote-24). Le Conseil international des mines et métaux a également établi une série de principes (y compris un principe sur la biodiversité et un engagement à ne pas opérer dans les sites du patrimoine mondial) sur lesquels les membres sont tenus de faire rapport.

### 3. Difficultés liées à la planification et à l’évaluation au niveau du projet

1. Au stade de la planification du projet, les procédures d’étude d’impact peuvent identifier les possibilités d’éviter les effets nuisibles. Cependant, au fur et à mesure que la faisabilité du projet progresse et que des investissements sont faits, l’accent à tendance à être mis sur la réduction au minimum de ces effets, la restauration et finalement les mesures de compensation potentielle des effets négatifs restants.
2. Certains des principaux obstacles à l’étude d’impact environnemental et social ont trait aux capacités et aux ressources nécessaires à la mise en œuvre du processus d’évaluation, ainsi qu’à la surveillance et à l’application par les départements et agences gouvernementaux. Ces problèmes peuvent être aggravés par un manque de ressources financières et d’arrangements institutionnels efficaces, transparents, responsables et accessibles. Le manque d’accès du public et des agences gouvernementales aux études d’impact environnemental et social, aux plans de gestion de l’environnement, aux documents de décision et aux conditions de licence peut entraver les mesures de suivi efficaces (par exemple, faciliter les programme de surveillance communautaires ou les mesures d’exécution dans les cas de non-respect) et la gestion adaptative[[25]](#footnote-25). Le manque de capacités et de connaissances techniques peut aussi empêcher les parties prenantes concernées de prendre part aux processus correspondants. Les études d’impact environnemental et social sont souvent des documents très longs et inaccessibles, ce qui aggrave les difficultés liées à la capacité de comprendre les résultats et les recommandations, tant au sein du gouvernement que de la population.
3. Parmi les difficultés techniques liées aux études d’impact efficaces figurent entre autres l’absence de mesures rigoureuses pour les services écosystémiques et pour le calcul de l’équivalence en compensations de la biodiversité.
4. Des conflits peuvent survenir lorsque les exigences des études d’impact environnemental et social nationales sont moins strictes que les bonnes pratiques internationales ou en diffèrent considérablement. Dans certains cas, l’existence de conditions de prêt internationales peut aider à combler les lacunes dans la législation interne, mais cela nécessite une supervision efficace pour assurer le respect, et un grand nombre de projets ne sont pas soumis à ces conditions.

## Les institutions : application, transparence, responsabilité, inclusion, coordination et consultation

### 1. Introduction

1. Des institutions efficaces, responsables, ouvertes à tous et transparentes sont fondamentales pour permettre aux projets énergétiques et miniers dans les pays riches en biodiversité de contribuer à la réalisation du développement durable. Ces conditions permettent la formulation et l’application de politiques, de lois et de règlements, la mise en place de mécanismes pour la participation du public et l’augmentation de la disponibilité de données et d’informations sur l’environnement, ce qui est important tant au sein du gouvernement que dans le secteur privé.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. Le *Mining Sector Diagnostic* de la Banque mondiale est un outil qui peut aider les pays à comprendre la gouvernance du secteur minier et comment celui-ci peut être renforcé. Jusqu’à présent, il a été utilisé dans sept pays : le Botswana, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Pérou et la Zambie. La Charte du Natural Resources Governance Institute (NRGI)[[26]](#footnote-26), qui établit un ensemble de principes sur la manière dont les ressources naturelles peuvent être exploitées pour soutenir le développement durable, vise les gouvernements et les entreprises. Les initiatives qui en émanent, telles que l’African Mining Vision et les visions nationales peuvent aider à intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la stratégie à long terme pour des secteurs spécifiques. L’Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), qui encourage la transparence des paiements (et progresse vers la transparence des licences et des accords d’investissement) vise les gouvernements et le secteur privé. Bien qu’elle ne cible pas la biodiversité ou les services écosystémiques, elle peut aider les pays à identifier les principaux domaines où des améliorations sont nécessaires, par exemple comprendre où les procédures d’octroi de licences ne sont pas suivies, en particulier si cette compréhension est utilisée pour revisiter les cadres de gouvernance globaux pour améliorer la performance du secteur et non uniquement le fonctionnement des normes.
2. Les associations industrielles telles que le Conseil international des mines et métaux et IPIECA peuvent aider à guider et éclairer l’approche de la biodiversité et des services écosystémiques du secteur privé. La responsabilité et la transparence sont l’un des 10 principes du Conseil international des mines et métaux, qui compte maintenant 25 sociétés minières et métallurgiques et plus de 30 associations minières membres.
3. Un grand nombre d’entreprises et d’institutions financières ont une expérience considérable de l’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier. L’apprentissage entre pairs peut être un outil puissant pour le renforcement des capacités dans le secteur, y compris au sein des petites et moyennes entreprises et des entreprises publiques. L’industrie et les autres parties prenantes ont des opportunités de soutenir les gouvernements nationaux et développer des structures plus larges pour soutenir les travaux d’intégration. On trouve à présent de nombreux bons exemples de partenariats entreprise-conservation.
4. Les initiatives et outils axés sur l’exploitation artisanale et à petite échelle pourraient aussi renforcer les capacités et engager les acteurs de l’ensemble du secteur.
5. Les niveaux d’expérience du secteur énergétique et minier et de la notion d’intégration de la biodiversité varient d’un pays à l’autre. Les pays ont des opportunités considérables de partager leur expérience avec les pays producteurs de pétrole et de gaz émergents (par exemple, par l’intermédiaire du Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable), ce qui pourrait s’avérer particulièrement utile pour l’échange d’information et d’expérience entre les pays d’une même région ou dans le même contexte. Le programme norvégien Pétrole pour le développement, par exemple, partage l’expérience norvégienne avec des pays en développement afin de les aider à développer des institutions efficaces, transparentes, responsables et ouvertes à tous, et des capacités. Le programme PNUD-Agence suédoise pour la protection de l’environnement sur la gouvernance de l’exploitation minière, financé par l’Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) contribue au partage des connaissances, à l’élaboration d’orientations et au renforcement des capacités de gouvernance de l’environnement des institutions publiques responsables. Cette initiative entreprend également des évaluations de l’État de droit dans les administrations environnementales publiques responsables de l’exploitation minière, ce qui contribue à l’évaluation de l’efficacité de ces institutions. Il existe des exemples de travaux régionaux de partage des connaissances et d’élaboration d’orientations, tels que les lignes directrices pour l’intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans l’industrie extractive, élaborées par les États membres de la Communauté de développement de l’Afrique australe.
6. Les activités du secteur énergétique et minier intéressant un large éventail de ministères, il est essentiel d’assurer le dialogue et la coordination entre ceux-ci pour intégrer la biodiversité dans les différents secteurs. Des mécanismes institutionnels et de coordination sont nécessaires pour faciliter des travaux coordonnés et cohérents d’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier et réaliser les Objectifs de développement durable[[27]](#footnote-27).
7. Créée par la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (résolution 11.27 sur l’énergie renouvelable et les espèces migratrices) en 2015, l’Équipe spéciale sur l’énergie est une plateforme multipartite qui œuvre à réconcilier les développements d’énergie renouvelable avec la conservation des espèces migratrices. Travaillant en collaboration avec les gouvernements, les accords multilatéraux sur l’environnement, les investisseurs, les organisations universitaires et non gouvernementales, elle vise à encourager l’application des orientations et outils existants dans le cadre de partenariats, à fournir des recommandations et combler les lacunes dans les connaissances.

### 3. Difficultés liées au développement d’institutions efficaces

1. Bien qu’il existe des bonnes pratiques ou outils d’évaluation et de renforcement des institutions, il peut être difficile de les mettre à jour, de les adapter et de les diffuser afin de promouvoir leur plus ample adoption.
2. En particulier, le manque d’application indépendante, de formation, de financement, de mandat judiciaire, d’élaboration de législation et de chaînes de responsabilité institutionnelle claires et transparentes peut constituer un réel obstacle au développement d’institutions efficaces, capables de veiller à ce que la biodiversité et les services écosystémiques soient pris en compte dans les développements énergétiques et miniers.
3. Bien que les activités du secteur énergétique et minier intéressent un large éventail de ministères, le dialogue et la coordination entre ceux-ci n’ont pas toujours lieu, souvent en raison du manque de mandats communs, de capacités et de sensibilisation.

## Financement et garanties environnementales et sociales : solutions innovantes de financement et d’investissement

### 1. Introduction

1. Le financement international joue un rôle important, grâce aux garanties associées aux investissements et au financement des projets, et à la possibilité de financer des mesures identifiées pour intégrer la biodiversité.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. Les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales fournissent un appui financier essentiel au niveau des projets, et certaines d’entre elles exigent que la biodiversité et les services écosystémiques soient pris en compte comme condition d’octroi du financement. Par exemple, aux termes de la norme de performance 6 de la Société financière internationale, le prêt pour tout projet à l’intérieur d’une zone définie comme habitat essentiel n’est considéré que s’il peut être démontré qu’il y aura un gain net positif pour la biodiversité en conséquence. L’utilisation appropriée de la hiérarchie d’atténuation est également soutenue par de telles normes. La création de liens solides entre le prêt, la législation et les politiques nationaux et les normes internationales peut être un outil puissant de changement du comportement de l’industrie. La Banque mondiale, par exemple, s’est engagée à ne plus financer les projets pétroliers et gaziers en amont à partir de 2019[[28]](#footnote-28) dans le cadre de ses efforts pour s’attaquer aux changements climatiques. Les programmes de certification, tels que le Conseil pour les pratiques responsables en bijouterie (Responsible Jewellery Council) et Responsible Steel, créent une autre incitation financière commerciale pour les projets d’exploitation minière responsables.
2. Bien qu’il existe des mécanismes bien établis pour financer les projets qui tiennent compte de la biodiversité et des services écosystémiques, les possibilités de financement de la planification et des études d’impact au niveau des programmes, des politiques et des plans sont plus limitées. La collaboration avec le secteur financier à ce niveau pourrait fournir un appui financier et renforcer les capacités pour l’évaluation stratégique environnementale et le développement d’institutions efficaces, transparentes, responsables et ouvertes à tous. Un grand nombre d’organismes donateurs de pays développés et d’institutions multilatérales (p. ex. le Département du Développement International (DFID) du Royaume-Uni, l’Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Ministère fédéral allemand de coopération et de développement économiques, l’Agence norvégienne de coopération au développement, la Banque mondiale) investissent dans la capacité gouvernementale liée aux industries extractives afin d’aider à veiller à ce que ces activités ne minent pas les actifs naturels du pays. Les accords internationaux peuvent également diriger des fonds à l’appui d’activités visant à intégrer la biodiversité par le biais de mécanismes tels que le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat.
3. Des mécanismes financiers comme les obligations, les fonds et les garanties pour la restauration après la clôture du projet peuvent assurer la disponibilité de financement pour ces tâches dès le début d’un projet.
4. La réparation liée aux incidences d’une exploitation (p. ex. les compensations de la biodiversité) ou le paiement des services écosystémiques sont une autre source de financement potentiel. Par exemple, la stratégie et le plan d’action nationaux pour la diversité biologique de l’Ouganda contiennent une mesure pour créer un fonds d’affectation spéciale pour la compensation de la biodiversité dans le but de veiller à ce que les activités pétrolières n’entraînent pas une perte nette pour la biodiversité ou de compenser les incidences restantes de l’exploration pétrolière qui ne peuvent pas être atténuées. Les compensations de la biodiversité et la réparation devraient cependant être considérées comme un dernier recours une fois que les options d’évitement, réduction au minimum et restauration sont épuisées, et les mesures compensatoires comme stratégie de mobilisation de ressources devraient être traitées avec circonspection.
5. Le revenu et les redevances produits par les projets énergétiques et miniers offrent une occasion d’investissement à l’appui du programme de développement durable. Cela pourrait inclure la capacité gouvernementale de mener des évaluations stratégiques environnementales, l’investissement dans le développement de nouvelle technologie, des projets de réhabilitation ou restauration, la collaboration avec les exploitants artisanaux et les petits exploitants miniers ou l’appui de la gestion de zones par les peuples autochtones et les communautés locales. Ces investissements doivent être soutenus par un processus transparent de financement et d’assistance pour les demandes de financement.

### 3. Difficultés liées aux solutions innovantes de financement et d’investissement

1. Une des principales difficultés est de s’assurer que la prise en compte de la biodiversité est une condition de financement à tous les niveaux et par toutes les institutions financières. Cela nécessite souvent des pressions de la part des consommateurs et des actionnaires. En outre, l’application de ces garanties dépend de la sensibilisation des agences gouvernementales et de la société civile pour veiller à ce qu’elles soient satisfaites. Les programmes de certification augmentent dans le secteur minier, mais la nature du marché énergétique est problématique pour ces systèmes commerciaux.
2. Une autre difficulté est de s’assurer que le revenu du gouvernement provenant du secteur énergétique et minier est utilisé pour soutenir le développement durable. Un facteur essentiel à cet égard est la transparence des transactions. L’exploitation des ressources naturelles, en particulier dans les pays dont l’histoire et l’expérience du secteur énergétique et minier sont limitées, a souvent été associée à ce qui est appelé « la malédiction des ressources ». Les régions riches en ressources naturelles peuvent enregistrer une croissance économique médiocre et des avantages qui vont à des individus plutôt qu’à l’ensemble de l’économie nationale. Il est nécessaire d’assurer la transparence et la responsabilité dans les flux de revenus afin de promouvoir des investissements plus équitables et durables.

## F. Données et informations

### 1. Introduction

1. La nécessité de données et d’informations exactes et complètes est inhérente à toute bonne prise de décisions. Un grand nombre de besoins de données et d’informations sont communs à tous les secteurs. La collecte de données de qualité sur la biodiversité et les services écosystémiques et l’accès à celles-ci ne sont pas cohérents. La consultation est essentielle pour atteindre la richesse d’informations pertinentes détenues par les organisations internationales, les gouvernements nationaux et infranationaux, les groupes de conservation locaux, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les peuples autochtones et les communautés locales, et les autres groupes de parties prenantes. Cette consultation peut mettre en exergue des valeurs sociales et culturelles importantes associées à la biodiversité et aux services écosystémiques qui ne sont pas nécessairement évidentes à partir des seules données.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. Parmi les outils qui donnent aux décideurs accès aux données pertinentes figurent Global Biodiversity Information Facility (GBIF), l’outil intégré d’évaluation de la biodiversité (Integrated Biodiversity Assessment Tool (IBAT)), MapX et l’outil de détermination de l’empreinte écologique locale (Local Ecological Footprint Tool (LEFT)). Plusieurs pays développent leurs plateformes de données afin de mettre les données nationales à la disposition de toutes les institutions pour la prise de décisions. Le réseau d’informations environnementales de la Tanzanie (EIN) en est un exemple.
2. Les données recueillies au moyen des évaluations stratégiques environnementales et les études d’impact environnemental et social pourraient fournir des informations utiles sur la biodiversité et les services écosystémiques à diverses échelles, ainsi que la transparence dans les évaluations. Il est probable que la collecte de données et d’informations, la création et la divulgation de bases de données et d’informations pertinentes sur la biodiversité, et les cadres d’évaluation des impacts (p. ex. les études d’impact environnemental et social, l’utilisation de la hiérarchie d’atténuation et les compensations de la biodiversité), la surveillance, la cartographie et la comptabilisation de la nature (p. ex. pour des évaluations du capital naturel), se révèleront utiles aux gouvernement, aux entreprises et aux autres décideurs. Il existe un grand nombre d’instruments de données et d’informations et des bonnes pratiques d’évaluation exacte et de quantification de la valeur de la nature sont en cours d’élaboration. Des instruments permettant la diffusion des données recueillies dans le cadre des programmes de « science citoyenne » pourraient aussi être envisagés.
3. Plusieurs organisations et forums ont commencé à rassembler des études de cas d’action d’entreprises dans le domaine de la biodiversité, par exemple le Forum sur les stratégies et plans d’action nationaux pour a diversité biologique (Forum SPANB), Natural Capital Coalition et le World Business Council for Sustainable Development. Une plus grande connaissance des mesures qui sont déjà en train d’être prises pourrait aider les entreprises et les gouvernements à développer leurs propres stratégies. Avec des liens à des groupes de parties prenantes de gouvernements et d’entreprises (par le biais du Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité), la Convention sur la diversité biologique est bien placée pour ajouter des études de cas à celles qui sont déjà rassemblées et les mettre à la disposition du public.

### 3. Difficultés liées aux données et aux informations

1. La disponibilité, l’accessibilité et la qualité des données demeurent un problème pour les gouvernements et les entreprises lors de la prise de décisions qui peuvent avoir des incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les plateformes de données qui donnent accès à des informations exactes et à jour sur les aires protégées, la répartition des espèces et les écosystèmes (et leur utilisation dans la planification et la prise de décision) sont donc importantes et pourtant encore sous-utilisées et coûteuses à créer et à entretenir. L’absence de mécanismes de financement à long terme pour les données relatives à la biodiversité a pour conséquence la variabilité de leur qualité et de leur couverture, conduisant à son tour à une prise de décision incohérente[[29]](#footnote-29). Bien que des modèles de financement aient été développés pour certaines plateformes, le financement demeure un problème aux échelles mondiale et nationale. Il peut aussi y avoir un manque d’information en retour positive, identifiant les lacunes et permettant de les combler ensuite.
2. La prise de décision par le secteur privé et le gouvernement est souvent contrainte par le temps. L’accès à des données pertinentes, facilement interprétées dans les délais impartis peut s’avérer difficile. Le manque d’indicateurs pour mesurer les résultats des différentes stratégies d’intégration de la biodiversité (p. ex. les politiques sectorielles) est une autre difficulté. Le développement de la base de données factuelles et la collaboration avec le milieu universitaire pour comprendre les incidences sur la biodiversité, les technologies et les approches émergentes (p. ex. l’efficacité de la restauration des habitats) aidera à combler ces lacunes dans les données.

## G. Innovation : réduire la demande, augmenter l’efficacité et examiner les alternatives

### 1. Introduction

1. La réduction de la demande de produits énergétiques et miniers et le soutien de l’innovation aide à passer à une production et à une utilisation des ressources plus propres et plus durables.

### 2. Approches, normes et bonnes pratiques sélectionnées

1. Les mesures d’efficacité énergétique et des ressources, la recherche, le développement et l’investissement dans de nouvelles technologies et de nouveaux modèles commerciaux peuvent contribuer à la réalisation d’un changement à la fois progressif et perturbateur qui prend en considération la biodiversité et les services écosystémiques. Ces innovations peuvent conduire à des économies au fil du temps pour les individus, les communautés et les entreprises qui les utilisent, et contribuer à éviter des délais coûteux et des activités de réhabilitation.
2. La politique internationale et nationale peut encourager l’innovation et réduire la demande. L’Accord de Paris[[30]](#footnote-30) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est particulièrement important en tant que facteur de réduction de la demande de combustibles fossiles et d’adoption de sources d’énergie plus propres afin d’atténuer la menace des conséquences du changement climatique. En 2013, la Banque mondiale a arrêté d’appuyer les projets d’extraction du charbon « sauf dans des circonstances exceptionnelles ». La Banque européenne d’investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ont adopté des mesures pour éliminer progressivement leur appui financier aux centrales de charbon, et plusieurs pays se sont engagés à investir dans la recherche dans les alternatives. Le Canada et le Royaume-Uni ont lancé une alliance « Powering Past Coal Alliance » à la vingt-troisième réunion de la Conférence des Parties à la CCUNCC, dans le but d’obtenir 50 engagements à éliminer le charbon d’ici à 2030 (ou 2050 pour les non-partenaires de l’OCDE).
3. Des avancées ont été faites dans le domaine de la technologie renouvelable pour réduire les effets néfastes sur la biodiversité. Les développements d’énergie éolienne, par exemple, présentent un risque pour les oiseaux migrateurs comme cause directe de mortalité due à la collision avec les éoliennes et en altérant leurs voies de migration en les obligeant à les éviter. Ces effets nuisibles pourraient être réduits si les installations évitaient les voies de migration et sites de halte migratoire importants. Le projet sur les oiseaux migrateurs planeurs (Birdlife) a adopté une approche de collaboration afin de réduire les effets nuisibles du secteur énergétique égyptien, notamment le pilotage d’un protocole pour l’utilisation de « l’arrêt sur demande » pour réduire les risques pour les oiseaux migrateurs présentés par les parcs éoliens.
4. Parmi les exemples de stratégies innovantes d’atténuation des incidences, on note le développement sans routes de l’Amazonie occidentale (qui évite les effets connexes de la construction de routes d’accès pour les projets pétroliers et énergétiques[[31]](#footnote-31)), le forage de grande portée utilisé dans de nombreux endroits, notamment dans le Dorset, au Royaume-Uni (afin d’éviter les effets directs sur les sites sensibles et protégés) et l’arrêt des relevés sismiques pur l’exploration pétrolière dans le cadre du projet Sanklin II en Fédération de Russie en réponse aux approches de baleines.
5. Le développement d’approches d’économie circulaire, y compris la récupération sûre et efficace de matériaux extraits (minéraux et métaux) de technologie jetée comme les téléphones portables et le développement de marchés secondaires pour ces matériaux peut ralentir la demande de la production primaire. En Suède, par exemple, une fonderie de cuivre fonctionne aux concentrés de mines et aux matières premières secondaires telles que les déchets de cuivre, les déchets électroniques et les résidus de cuivre recueillis d’Europe. Divers pays étudies des moyens nouveaux et innovants de recycler de manière effective et efficace une gamme de matériaux. Les instruments tels que la directive de l’Agence européenne pour l’environnement relative aux déchets d’équipements électriques et électroniques peuvent contribuer au recyclage des éléments de certains équipements électriques et électroniques ou à la réduction des effets nuisibles causés par leur élimination. Le soutien de la mise en œuvre de technologies énergétiquement économiques ou efficaces peut contribuer à réduire ou ralentir la croissance de la demande globale. L’intégration de l’infrastructure « verte » démontre aussi un potentiel pour réduire la demande d’énergie. Le secteur minier prend également des mesures innovantes pour réduire les déchets miniers (roches stériles et résidus) en réponse à diverses considérations économiques, environnementales et sociales.[[32]](#footnote-32)
6. En termes d’expérience, de connaissances et de financement, les partenariats public-privé offrent la possibilité de renforcer les capacités et de développer des solutions innovantes (p. ex. le Partenariat Européen pour l’Innovation sur les Matières Premières[[33]](#footnote-33)). Les approches telles que les évaluations du capital naturel peuvent aider à prendre en compte à la fois les coûts économiques et environnementaux des produits énergétiques et miniers et les alternatives possibles. La politique nationale et internationale jouera un rôle important dans la promotion de la recherche, de l’innovation, du développement de l’utilisation plus efficace des ressources, et d’autres sources dont les incidences sur la biodiversité et l’empreinte carbone sont moindres.

### 3. Difficultés liées à l’innovation

1. À la différence de certains autres secteurs, la gamme de lieux potentiels d’exploitation minière est limitée (dans certains cas sérieusement) par la répartition géographique (et l’abondance) du matériau ciblé (les mines doivent en général être situées à proximité du minerai qu’elles exploitent). Certaines approches innovantes (pas toutes), telles que le forage oblique pour le pétrole ou le gaz, peuvent aussi être plus coûteuses initialement et d’autres en sont encore au stade pilote. Le manque de financement de la recherche en approches d’atténuation innovantes et leur mise en œuvre est aussi un défi et il est nécessaire que l’avantage direct pour la société ou l’institution faisant l’investissement soit compris.
2. Bien qu’il soit probable que les sources d’énergie renouvelable telles que l’énergie solaire soient un important contributeur à la réduction des émissions de carbone, les intrants requis pour produire la technologie solaire ont aussi des effets nuisibles sur la biodiversité causés par l’utilisation de matériaux extraits et d’eau pendant la production. Lorsque la production énergétique et la consommation d’énergie sont situées loin l’une de l’autre, cela augmente la nécessité d’infrastructure de transmission (et les effets associés tels que les collisions de faune sauvage avec les câbles électriques aériens). Il convient de noter que différents pays ont différents niveaux de capacités d’innovation, ce qui souligne le défi du partage d’informations, d’outils et de technologies sur les bonnes pratiques, le renforcement des capacités et le financement de la mise en œuvre des approches innovantes.

## H. Opportunités pour examen par l’Organe subsidiaire chargé de l’application

### 1. Les Parties

1. Examiner et mettre à jour les politiques et la législation nationales pertinentes à la lumière de l’évolution des secteurs, de la technologie, des connaissances et de la demande, afin de combler les lacunes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. En particulier, envisager d’examiner, de mettre à jour et/ou de créer des politiques et des lois qui :
2. Exigent la conduite d’évaluations stratégiques environnementales et d’études d’impact environnemental et social (y compris le contenu des lois sectorielles relatif à l’énergie et à l’exploitation minière) et qui relient expressément les deux processus ;
3. Habilitent une agence centrale de l’environnement à examiner les décisions prises sur la nécessité d’une évaluation stratégique environnementale par les agences sectorielles ou les institutions de formulation des politiques ;
4. Veillent à la participation éclairée et effective du public (y compris les parties prenantes identifiées comme étant liées aux services écosystémiques ou tributaires de ceux-ci) dès les premiers stades et pendant tout le processus d’évaluation stratégique environnementale et d’étude d’impact environnemental et social, conformément au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement ;
5. Comprennent des éléments clés des bonnes pratiques internationales (par exemple des éléments de la norme de performance 6 de la Société financière internationale) dans les lois sectorielles et les lois sur les études d’impact et les finances publiques ;
6. Comportent des concepts tels que la hiérarchie d’atténuation, les objectifs de gain net pour la biodiversité, les effets cumulatifs et induits, l’examen des alternatives, l’utilisation d’indicateurs et de bases de référence, et les évaluations du capital naturel ;
7. Exigent une garantie financière des exploitants afin que des fonds soient facilement accessibles pour la récupération des sols touchés, y compris des mesures pour rétablir la biodiversité après la clôture des projets énergétiques et miniers ;
8. Veillent à ce que des mécanismes soient en place (et clairement énoncés) pour assurer la responsabilité dès le début du processus et traitent les cas de non-respect des conditions d’approbation environnementales (c. à d. les mesures d’atténuation convenues), y compris des mécanismes de grief accessibles pour les communautés touchées ;
9. Développent un mécanisme clair pour assurer la transparence et l’accès à l’information concernant les projets énergétiques et miniers, ainsi que la réceptivité aux contributions fournies ;
10. Établissent dans le droit quelles zones géographiques sont inaccessibles à la prospection sur la base d’un processus stratégique de planification des politiques[[34]](#footnote-34) ;
11. Comportent des procédures de gestion des déchets qui sont conformes aux normes internationales, réduisent au minimum la production de déchets et la toxicité, encourageant la récupération des déchets et assurant leur élimination sûre à court et à long terme ;
12. Assurent la cohérence entre les lois et les politiques environnementales et industrielles (p. ex. des références directes à des lois et des politiques relatives à la biodiversité dans les plans énergétiques et miniers) ;
13. Promeuvent l’échange de données et d’information, et soutiennent le développement de plateformes et/ou réseaux nationaux pour augmenter l’accès à ces informations, y compris celles à l’intérieur de la zone économique exclusive d’un pays (reconnaissant que, dans un certain nombre de pays, tout cela est déjà en place) ;
14. Exigent que les entreprises rendent les données sur la biodiversité recueillies pour les projets énergétiques et miniers (telles que les données issues des études d’impact environnemental et social) publiques, accessibles et interopérables (c. à d. en les présentant à la plateforme nationale sur la biodiversité), les encouragent à le faire et/ou les soutiennent dans ces actions ;
15. Soutiennent l’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier lorsque les activités sont entreprises au-delà des frontières nationales. Cela pourrait inclure des normes minimales pour les sociétés nationales enregistrées qui opèrent ailleurs ou la condition que les produits achetés par les gouvernements satisfassent à des exigences minimales ;
16. Envisagent des stratégies pour mieux réglementer le secteur de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle, y compris la formalisation conformément aux actions stipulées dans la Convention de Minamata.
17. Relever le défi du déficit de mise en œuvre, lorsque les exigences législatives existent, mais ne sont pas (pleinement) développées ou respectées. Il s’agit de s’assurer que les gouvernements disposent des moyens financiers et des capacités d’entreprendre des évaluations environnementales stratégiques et de faire respecter les exigences légales.
18. Travailler avec les ministères des finances et des secteurs pour examiner la possibilité de rediriger des revenus produits par les secteurs énergétique et minier vers le renforcement des capacités pour la réglementation environnementale.
19. Envisager de relier des éléments de l’analyse des parties prenantes (tels que les moyens de subsistance et les évaluations relatives aux droits de l’homme) aux évaluations des écosystèmes afin de contribuer à des évaluations équitables des effets sur les moyens de subsistance et les droits humains des projets énergétiques et miniers.
20. Faciliter la planification par zone au niveau du paysage marin et terrestre qui fonctionne dans tous les secteurs, intègre les valeurs et les liens de la biodiversité dans les mécanismes et politiques de planification nationaux et infranationaux grâce à l’utilisation cohérente des évaluations stratégiques environnementales. Envisager la promotion des évaluations stratégiques environnementales volontaires jusqu’à ce que la législation pertinente puisse être adoptée.
21. Encourager des approches politiques pangouvernementales et interministérielles et un dialogue qui renforcent la compréhension de la valeur de la nature et des effets et opportunités potentiels associés aux activités énergétiques et minières. Cela pourrait inclure des mécanismes de communication et/ou la désignation de points focaux autorisés à agir au sein et dans toutes les agences gouvernementales.
22. Envisager l’utilisation des plateformes existantes sur les entreprises et la biodiversité qui comprennent des parties prenantes de gouvernements (y compris des ministres des finances et de l’énergie), du milieu universitaire, du secteur privé et d’organisations non gouvernementales, de peuples autochtones et de communautés locales pour encourager le dialogue et renforcer les capacités concernant les préoccupations relatives à la biodiversité.
23. Collaborer avec d’autres gouvernements et des donateurs pour identifier des opportunités d’échange d’informations, de renforcement des capacités et de financement.
24. Envisager des partenariats public-privé avec des entreprises du secteur énergétique et minier en vue de renforcer les capacités.
25. Étudier et définir des options pour promouvoir la recherche, l’innovation et le développement dans des pratiques durables d’exploitation minière et énergétique, en particulier celles qui tiennent compte de la biodiversité et réduisent les émissions de carbone. Cela pourrait inclure l’élaboration de programmes de formation ou de renforcement des capacités et l’intégration de l’apprentissage de la biodiversité, des services écosystémiques et de l’innovation dans les curriculums d’un éventail d’institutions d’éducation.
26. Prendre des mesures pour réduire la demande et développer une économie circulaire.
27. Appuyer la mise en œuvre réussie des stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique. Étudier des objectifs et des actions particuliers aux secteur énergétique et minier pendant les processus d’examen ultérieurs, les aligner sur d’autres stratégies et plans d’action nationaux et créer un mécanisme de coordination pour atteindre des objectifs communs de manière efficace et économe en ressources.
28. Étudier avec le secteur privé des options pour une stratégie et un plan d’action nationaux pour la diversité biologique à l’intention des entreprises.
29. Lier les plateformes nationales sur la biodiversité, le cas échéant, aux obligations de notification et de collecte de données au titre d’autres accords afin de créer des synergies et des économies.
30. Faire rapport à la Secrétaire exécutive sur leurs stratégies en matière d’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier, y compris les expériences pilotes associées à la mise en œuvre de l’Objectif de développement durable 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, et ouvertes à tous.

### 2. La Secrétaire exécutive

1. Soutenir la coordination entre les Parties et les organisations internationales (telles que le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil des droits de l’homme[[35]](#footnote-35) des Nations Unies) afin d’éviter le double emploi et identifier les synergies dans l’application des accords multilatéraux sur l’environnement au niveau national.
2. Élaborer, pour les Parties, des orientations sur la bonne évaluation des concessions énergétiques et minières, la comptabilité pour la biodiversité, le bien-être humain, les répercussions des investissements publics dans l’infrastructure liée à l’exploitation minière, et les passifs de réhabilitation après faillite, qui pourraient faire concurrence à d’autres investissements environnementaux publics.
3. Soutenir les Parties dans l’adoption d’un langage clair et concis dans des politiques environnementales et industrielles cohérentes, en particulier lors de la concrétisation des engagements internationaux en cadres nationaux.
4. Réviser le matériel d’orientation existant relatif à l’évaluation stratégique environnementale et aux études d’impact environnemental et social avec les Parties, des experts et d’autres parties prenantes compétentes. Envisager l’élaboration et la publication d’orientations actualisées, y compris des avis sur la manière d’incorporer les considérations relatives aux services écosystémiques.
5. Collaborer avec les entreprises et les secteurs financiers pour promouvoir l’évaluation stratégique environnementale comme outil important pour l’entreprise durable et obtenir leur soutien des gouvernements par ce processus.
6. Fournir une plateforme au partage des informations et des expériences de l’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier.
7. Envisager la constitution d’un groupe d’un spécial d’experts officiel pour aider les Parties et les parties prenantes à créer des institutions efficaces, transparentes, responsables et ouvertes à tous.
8. Encourager les organisations internationales, dont le Fonds pour l’environnement mondial, la Banque mondiale et les banques de développement régional compétentes, à utiliser les Lignes directrices facultatives sur les garanties et les Lignes directrices facultatives Akwé: Kon de la Convention sur la diversité biologique pour la mise en œuvre de leurs systèmes de diligence raisonnable. Collaborer avec le secteur financier au développement d’arrangements de financement innovants de l’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier, y compris des fonds transparents et accessibles pour les communautés et les innovateurs de sources d’énergie de substitution.
9. Accroître l’accès aux données et aux outils d’intégration de la biodiversité dans le secteur énergétique et minier, notamment en encourageant et facilitant les travaux des organisations qui sont déjà actives dans le domaine, et faciliter l’apprentissage entre pairs pour les Parties, afin de financer et créer des plateformes de données nationales efficaces sur la biodiversité et les services écosystémiques.
10. Collaborer avec les entreprises et le milieu universitaire à l’innovation pour des pratiques énergétiques et minières durables et faciliter pour les Parties l’apprentissage entre pairs sur les mécanismes de financement et d’encouragement de l’innovation intégrant la biodiversité aux niveaux national et régional. Cela pourrait inclure la facilitation des transferts de technologie, selon qu’il convient.
11. Développer un thème stratégique à long terme d’innovation pour la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique.

### 3. Secteur privé

1. Étudier avec les Parties les options pour une stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité pour les entreprises.
2. Veiller à ce que les projets soient alignés sur les travaux de planification au niveau stratégique et y participent.
3. Assurer le respect des lois nationales, ou des bonnes pratiques internationales si celles-ci offrent de meilleures garanties pour la biodiversité. En particulier, rechercher des occasions de renforcer la biodiversité et les services écosystémiques au stade de la planification et pendant tout le cycle de vie des projets.
4. Collaborer avec les initiatives nationales au titre du Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité.
5. Soutenir l’élaboration d’indicateurs de biodiversité pour évaluer les impacts sur celle-ci.
6. Adopter des normes communes de collecte de données sur la biodiversité (par exemple le Darwin Core utilisé par Global Biodiversity Information Facility[[36]](#footnote-36)) pour faciliter l’échange des données et élaborer des mécanismes de partage des données relatives à la biodiversité recueillies dans le cadre des études d’impact environnemental et social et du suivi avec les gouvernements et d’autres parties.
7. Échanger les informations et les expériences de l’intégration de la biodiversité entre les opérations et les projets dans les économies de pétrole et de gaz développées et les économies émergentes.
8. Étudier les options de financement de projets énergétiques et miniers durables et d’utilisation d’outils tels que les évaluations du capital naturel pour souligner les avantages de la biodiversité pour les entreprises. Investir dans la recherche et le développement de pratiques énergétiques et minières innovantes qui réduisent la demande, augmentent l’efficacité, notamment le développement de pratiques innovantes pour le recyclage et la récupération des matériaux extraits, et réduisent de manière efficace les effets nuisibles sur la biodiversité et les services écosystémiques.
9. Soutenir et développer des initiatives relatives à des chaînes logistiques responsables permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés et de stimuler la demande de matériaux provenant de sources durables.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* [CBD/SBI/2/1](https://www.cbd.int/doc/c/c418/4b06/65b26745a1c1a1793cc5ea40/sbi-02-01-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-1)
2. Documents CBD/SBSTTA/21/INF/5 (Législation de l’évaluation environnementale – apercu général); CBD/SBSTTA/21/INF/9 (Energy and mining); CBD/SBSTTA/21/INF/13 (Évaluation stratégique environnementale et étude d’impact environnemental); CBD/SBSTTA/21/INF/15 (Options sur la manière de faire le meilleur usage des programmes de travail existants pour renforcer l’application de la Conventon à la lumière des besoins d’intégration et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020). [↑](#footnote-ref-2)
3. International Energy Agency (2017) World Energy Outlook 2017: Summary [Online] Available from: http://www.iea.org/weo2017/ [Accessed November 2017] [↑](#footnote-ref-3)
4. World Bank (2017) The growing role of minerals and metals for a low carbon future [Online] Available from: http://documents.worldbank.org/curated/en/207371500386458722/pdf/117581-WP-P159838-PUBLIC-ClimateSmartMiningJuly.pdf [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-4)
5. McMahon, G. and Moreira, S. (2014) The Contribution of the Mining Sector to Socioeconomic and Human Development. Extractive industries for development series; no. 30. World Bank, Washington, D.C. [↑](#footnote-ref-5)
6. Fernandez, V. (2017) Rare-earth elements market: A historical and financial perspective. *Resources Policy* 53 (2017) pp. 26-45. [↑](#footnote-ref-6)
7. Villegas, C., Weinberg, R., Levin, E., and Hund, K. (2012) Artisanal and Small-scale Mining in Protected Areas and Critical Ecosystems Programme (ASM-PACE) - A Global Solutions Study 2012 [Online] Available from: http://www.levinsources.com/assets/pages/Global-Solutions-Study.pdf [Consulté en novembre 2017] [↑](#footnote-ref-7)
8. Innovation Forum (2018) Mining’s Amazon deforestation impact uncovered [Online] Available from: https://innovation-forum.co.uk/analysis.php?s=minings-amazon-deforestation-impact-uncovered [Consulté en avril 2017] [↑](#footnote-ref-8)
9. Gasparatos, A., Stromberg, P., Takeuchi, K. (2011) Biofuels, ecosystem services and human wellbeing: putting biofuels in the ecosystem services narrative. Agriculture, Ecosystems and Environment, Elsevier, [142(3-4](http://www.sciencedirect.com/science?_ob=PublicationURL&_hubEid=1-s2.0-S0167880911X00075&_cid=271239&_pubType=JL&view=c&_auth=y&_acct=C000063040&_version=1&_urlVersion=0&_userid=4380432&md5=bd792108d1ef7656ea2ef5a656799c5b)):111-128.; Stromberg, P., Gasparatos, A., Lee, J.S.H., Garcia-Ulloa, J., Koh, L.P., Takeuchi, K., (2010) Impact of liquid biofuels on ecosystem services and biodiversity. UNU-IAS Policy Report. United Nations University-Institute of Advanced Studies, ISBN 978-92-808-4518-1, Yokohama. [↑](#footnote-ref-9)
10. Buxton, A. (2013) Responding to the challenge of artisanal and small-scale mining. How can knowledge networks help? IIED, London. [↑](#footnote-ref-10)
11. Ituarte-Lima, C. (2017) Transformative biodiversity law and 2030 Agenda: mainstreaming biodiversity and justice through human rights. In: Hutter, B. M. (2017) Risk, Resilience, Inequality and Environmental Law. Edward Elgar Publishing. [↑](#footnote-ref-11)
12. Par exemple: CSBI (2014) Timeline Tool. www.csbi.org.uk/tools-and-guidance/timeline-tool; CSBI (2015) A cross-sector guide for implementing the Mitigation Hierarchy, www.csbi.org.uk/tools-andguidance/mitigation-hierarchy; CSBI (2018) http://www.csbi.org.uk/; Gullison, R. E, Hardner, J., Anstee, S. and Meyer, M. (2015) Good Practices for the Collection of Biodiversity Baseline Data. Prepared for the Multilateral Financing Institutions Biodiversity Working Group and Cross-Sector Biodiversity Initiative. [www.csbi.org.uk/tools-andguidance/biodiversity-data-collection/](http://www.csbi.org.uk/tools-andguidance/biodiversity-data-collection/); IOGP-IPIECA (2014) Operating Management System Framework for controlling risk and delivering high performance in the oil and gas industry. IOGP Report 510. [www.ogp.org.uk/pubs/510.pdf](http://www.ogp.org.uk/pubs/510.pdf); IPIECA (2011) Ecosystem Services Guidance. Biodiversity and ecosystem services guide and checklists. www.ipieca.org/publication/ecosystem-servicesguidance; IPIECA-IOGP (2014) Managing Biodiversity & Ecosystem Services (BES) issues along the asset lifecycle in any environment: 10 Tips for Success in the Oil and Gas Industry, http://www.ipieca.org/resources/good-practice/managing-biodiversity-ecosystem-services-bes-issues-along-the-asset-lifecycle-in-any-environment-10-tips-for-success-in-the-oil-and-gas-industry/; IPIECA-IOGP (2016) Biodiversity and ecosystem fundamentals – Guidance document for the oil and gas industry, http://www.ipieca.org/resources/good-practice/biodiversity-and-ecosystem-services-fundamentals [↑](#footnote-ref-12)
13. IPIECA, IFC and UNDP (2017) Mapping the oil and gas industry to the Sustainable Development Goals: An Atlas [Online] Available from: http://www.ipieca.org/resources/awareness-briefing/mapping-the-oil-and-gas-industry-to-the-sustainable-development-goals-an-atlas/ [Accessed March 2018] and World Economic Forum (2016) Mapping Mining to the Sustainable Development Goals: An Atlas [Online] Available from: http://www3.weforum.org/docs/IP/2016/IU/Mapping\_Mining\_SDGs\_An\_Atlas.pdf or http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/mapping-mining-to-the-sdgs--an-atlas.html [Accessed March 2018] [↑](#footnote-ref-13)
14. Department of Environmental Affairs, Department of Mineral Resources, Chamber of Mines, South African Mining and Biodiversity Forum, and South African National Biodiversity Institute (201). Mining and Biodiversity Guideline: Mainstreaming biodiversity into the mining sector. Pretoria. [↑](#footnote-ref-14)
15. IUCN and The Biodiversity Consultancy (2017) Understanding Government Offset Policies in the Mining Sector [Online] Available from: https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/understanding\_government\_biodiversity\_offset\_policies\_in\_the\_mining\_sector\_november\_2017.pdf [Accessed May 2018] [↑](#footnote-ref-15)
16. The Gaborone Declaration for Sustainability in Africa (no date). About the GDSA [Online] Available from: http://www.gaboronedeclaration.com/about-the-gdsa-1/ [Accessed March 2018] [↑](#footnote-ref-16)
17. Résolution 61/295 de l’Assemblée générale. [↑](#footnote-ref-17)
18. Leach, K. Brooks, S.E., Blyth, S. (2016) Potential threat to areas of biodiversity importance from current and emerging oil and gas activities in Africa. United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, United Kingdom. [↑](#footnote-ref-18)
19. Picone, F., Buonocore, E., D’Agostaro, R., Donati, S., Chemello, R., and Franzese, P.P. (2017) Integrating natural capital assessment and marine spatial planning: A case study in the Mediterranean Sea. Ecological Modelling, Volume 361, pp 1-13. [↑](#footnote-ref-19)
20. CIRDI/ICIRD (2017) Environmental Assessment and Management for Artisanal and Small Scale Mining [Online] Available from: <http://cirdi.ca/resource/environmental-assessment-and-management-for-artisanal-and-small-scale-mining/> [Accessed March 2018] [↑](#footnote-ref-20)
21. IPIECA and International Association of Oil and Gas Producers (2016) Biodiversity and Ecosystem Fundamentals Guidance Document for the Oil and Gas Industry [Online] Available from: http://www.ipieca.org/resources/good-practice/biodiversity-and-ecosystem-services-fundamentals [Accessed November 2017] [↑](#footnote-ref-21)
22. IPIECA, API and International Association of Oil and Gas Producers (2015) Oil and gas industry guidance on voluntary sustainability reporting (3rd Edition) [Online] Available from: http://www.ipieca.org/resources/good-practice/oil-and-gas-industry-guidance-on-voluntary-sustainability-reporting-3rd-edition/ [Accessed November 2017] [↑](#footnote-ref-22)
23. Cross Sector Biodiversity Initiative (2015) A cross-sector guide for implementing the Mitigation Hierarchy. Prepared by the Biodiversity Consultancy on behalf of IPIECA, ICMM and the Equator Principles Association. Cambridge, UK. [↑](#footnote-ref-23)
24. Business and Biodiversity Offsets Programme (2012) Standard on Biodiversity Offsets. BBOP, Washington, D.C. [↑](#footnote-ref-24)
25. United Nations Environment Programme (2018) Assessing Environmental Impacts - A Global Review of Legislation, Nairobi, Kenya. [↑](#footnote-ref-25)
26. Natural Resource Governance Institute (2014) Natural Resource Centre 2nd Edition [Online] Available from: <https://resourcegovernance.org/approach/natural-resource-charter> [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-26)
27. Programme des Nations Unies pour le développement (2017). Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation [Online] Available from: http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/institutional-and-coordination-mechanisms---guidance-note.html [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-27)
28. Chatham House (2017) The World Bank Won't Back Oil and Gas - What Now? [Online] Available from: https://www.chathamhouse.org/expert/comment/world-bank-wont-back-oil-and-gas-what-now# [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-28)
29. Juffe-Bignoli D, Brooks TM, Butchart SHM, Jenkins RB, Boe K, Hoffmann M, et al. (2016) Assessing the Cost of Global Biodiversity and Conservation Knowledge. PLoS ONE 11(8):e0160640. doi:10.1371/journal.pone.0160640 [↑](#footnote-ref-29)
30. Nations Unies, *Recueil de traités*, no d’enregistrement I-54113. [↑](#footnote-ref-30)
31. Finer, M., Babbitt, B., Novoa, S., Ferrarese, F., Eugenio Pappalardo, S., De Marchi, M., Saucedo, M., and Kumar, A. (2015) Future of oil and gas development in the western Amazon. Environmental Research Letters. 10 024003 [↑](#footnote-ref-31)
32. Roche, C., Thygesen, K., Baker, E. (Eds.) (2017) Mine Tailings Storage: Safety Is No Accident. A UNEP Rapid Response Assessment. United Nations Environment Programme and GRID-Arendal, Nairobi and Arendal [Online] Available from: http://www.grida.no/publications/383 [Accessed March 2018] [↑](#footnote-ref-32)
33. European Commission (no date), The European Innovation Partnership (EIP) on Raw Materials [Online] Available from: https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/eip-raw-materials/en/content/european-innovation-partnership-eip-raw-materials [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-33)
34. Par exemple, la position nationale en ce qui concerne les activités énergétiques et minières à l’intérieur des aires protégées, y compris les aires du patrimoine autochtones et communautaire, ainsi que les conditions de licence, si elle est accordée (p. ex. il doit y avoir un gain net pour la biodiversité en conséquence du développement). La désignation d’une zone comme étant interdite à la prospection peut être fondée sur la législation nationale régissant la conservation de la biodiversité tant à l’intérieur qu’en dehors des aires protégées. [↑](#footnote-ref-34)
35. Donnant suite aux recommandations des rapporteurs spéciaux des Nations Unies pertinentes pour l’exploitation minière (p. ex. les recommandations du Rapporteur spécial sur les droits de l’homme et l’environnement concernant la biodiversité (A/HRC/34/49) et du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones concernant les activités extractives (A/HRC/24/41). [↑](#footnote-ref-35)
36. Global Biodiversity Information Facility (no date), What is Darwin Core, and why does it matter? [Online] Available from <https://www.gbif.org/darwin-core> [Accessed April 2018] [↑](#footnote-ref-36)